Programme d'assurance de personnes pour les membres de l'OTTIAQ











Profitez d'une protection sur mesure

Se protéger contre toute éventualité n'aura jamais été autant d'actualité. Découvrez les différentes garanties offertes dans le cadre de notre programme d'assurance de personnes pour les membres de l'OTTIAQ.



Lussier Dale Parizeau est le plus important cabinet de services financiers au Québec. Nous desservons plus de 70 groupes et associations de professionnels, et nous avons développé une expertise inégalée dans ce secteur.

Nous avons analysé le marché pour vous offrir les protections les mieux adaptées. Le programme pour les membres de l'OTTIAQ inclut de nombreuses garanties, que vous pouvez choisir à la carte.

- Assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire vous aide à couvrir les frais inhérents à votre convalescence sans avoir à en porter tout le fardeau financier.

L'assurance maladie de la RAMQ ne rembourse qu'une partie des frais qui pourraient vous incomber en cas de maladie.

C'est là qu'intervient l'assurance maladie complémentaire, en prenant charge la part restante pour de nombreux soins et services.

Hospitalisation

Frais de séjour en chambre semi-privée	
- dans un centre hospitalier pour soins de courte durée	
- dans un centre de convalescence public ou privé	
- dans un centre de réadaptation physique	

Services diagnostiques

Analyses de laboratoire	
Échographie	
Tomographie (scanner)	
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	
Polysomnographie (troubles du sommeil)	

Professionnels de la santé

Acupuncteur	
Audiologiste ou audioprothésiste	
Chiropraticien et radiographies par un chiropraticien	
Diététiste	
Ergothérapeute	
Infirmier à domicile (sur ordonnance)	
Kinothérapeute	
Massothérapeute (sur ordonnance)	
Naturopathe	
Optométriste ou ophtalmologiste	
Orthophoniste	
Ostéopathe	
Physiothérapeute	
Podiatre	
Psychologue	

Services d'urgence

Transport par ambulance	
Soins dentaires à la suite d'un accident	

Appareils et accessoires médicaux

Accessoires médicaux	
- TENS (contrôle de la douleur)	
- Injections sclérosantes	
- Stérilet	
- Accessoires pour le contrôle du diabète	
- Accessoires pour stomie	
- Lit d'hôpital	
- Fauteuil roulant	
- Appareil d'assistance respiratoire	
- Béquilles, plâtres, bandages, corsets	
Prothèses et orthèses	
- Chaussures orthopédiques ou orthèses podiatriques	
- Prothèses auditives	
- Prothèse capillaire	
- Prothèse mammaire	
- Bas élastiques	

- possibilité d'ajouter comme assurance complémentaire à la RAMQ comme 2ième payeur

Assurance dentaires (optionelle)

Pour plus d'informations et obtenir une soumission.

Débutez ici >



L'assurance vie s'inscrit dans une planification financière globale qui permet de protéger vos héritiers en cas de décès prématuré.

L'assurance vie peut servir à protéger votre bien le plus précieux comme votre maison, et de ce fait votre prêt hypothécaire. Elle présente plusieurs avantages indéniables comparativement à l'assurance souscrite auprès de votre institution financière.

Il y a plusieurs types d'assurance vie selon vos besoins :

- · Assurance vie temporaire / hypothécaire La protection s'étend sur une période prédéterminée : par exemple 10, 20 ou 30 ans. Son coût est abordable.
- · Assurance vie permanente La protection dure toute la vie. Son coût est plus élevé que l'assurance temporaire, mais il est certain que le capital va être payé aux décès. Vous pouvez choisir avec ou sans participations.
- · Assurance vie universelle La protection dure toute votre vie et inclut un fonds d'épargne à l'abri de l'impôt.

Pour plus d'informations et obtenir une soumission.

Débutez ici >



Assurance invalidité

Pour ne pas vous soucier des conséquences financières d'un problème de santé ou d'un accident qui vous obligerait à cesser de travailler, assurez-vous d'être bien couvert.

Si vous ne travaillez plus demain, qu'adviendra-t-il de votre famille?

L'assurance invalidité vise à compenser une perte de revenus prolongée ou permanente, provoquée par une maladie ou un accident grave, en versant un montant d'argent appelé une prestation d'invalidité payable mensuellement pour couvrir vos obligations financières (hypothèque, loyer, épicerie, gaz, ...).

Demandez une soumission auprès de notre équipe.



Pour mieux comprendre, prenons un exemple...

Juliette, 40 ans touche un salaire annuel de 70 000 \$. Elle fait une dépression sévère et ne pourra pas pratiquer pendant 10 mois.

Si elle avait souscrit à une assurance invalidité dont la prime mensuelle est de 124 \$, Juliette recevrait une prestation mensuelle non imposable de 2 500 \$*.

Si des complications surviennent et que Juliette ne peut malheureusement plus travailler, elle recevrait toujours 2 500 \$ mensuellement jusqu'à l'âge de 65 ans.

Pour plus d'informations et obtenir une soumission.

Débutez ici >



Assurance maladie grave

Selon les récentes études, le nombre de personnes qui seront touchées par une maladie grave ne cesse d'augmenter.

Devant cette réalité statistique, 68 % des personnes atteintes d'un cancer survivent à la maladie.

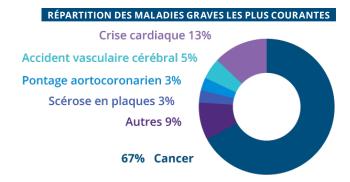
Une solution pour atténuer cette situation troublante

L'assurance maladie grave vous permet de bénéficier d'un montant forfaitaire libre d'impôt de votre vivant, dès le diagnostic de la maladie grave couverte au contrat d'assurance. Ce produit est bien entendu complémentaire à l'assurance invalidité, si vous en détenez une.

Une maladie grave entraîne souvent une longue période de convalescence, une perte de revenu et des coûts élevés, ce qui vient compromettre votre style de vie. Ce montant forfaitaire vous permettra donc de couvrir les coûts liés à votre maladie :



- · traitements particuliers;
- · déplacements pour rencontrer les spécialistes de la santé;
- · congés pris par le conjoint pendant les traitements;
- frais pour rendre votre maison accessible en fauteuil roulant;
- · achat ou location d'un lit d'hôpital;
- · règlement des dettes, notamment le remboursement un prêt hypothécaire par exemple, ou tout autre engagement financier.



Pour plus d'informations et obtenir une soumission.

Débutez ici >

Exemple de prime mensuelle pour une femme de 40 ans, non fumeuse, dans le cadre du programme*

— Maladie complémentaire		37,84\$
Vie (temporaire 20 ans de 1 00 000 \$)		12,51 \$
Invalidité (1 500 \$/mois / 120 jours / jusqu'à 65 ans)		124,00\$
Maladie grave (25 000 \$ - uniquement cancer)**		18,50\$
	TOTAL	192,85 \$

Les garanties sonts offertes à la carte, selon les besoins du membre.

^{*} Ces primes sont à titre indicatif uniquement.

^{**} Possibilité d'ajouter la couverture pour 5 autres maladies pour 4\$/mois